



# Master Altervilles Mention Ville et environnements urbains

Diplôme **Master**

Domaine d'étude **Droit, Economie, Gestion**

Mention **Ville et environnements urbains**

Parcours **Altervilles**

## Objectifs

Le parcours « Altervilles » de la mention de master Ville et Environnements Urbains vise à **former des professionnels des stratégies et des politiques urbaines** : professionnels de la maîtrise d'ouvrage, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de la prospective, de l'aide à la décision, de l'évaluation et de la participation.

Cette formation a **trois objectifs spécifiques** :

- > **Former des professionnels des politiques en direction des villes et des métropoles sans rester focalisé sur les villes-mondes ou les espaces les mieux situés dans la division internationale du travail**
- > **Développer une formation « par les alternatives » en sensibilisant les étudiants à la variété des situations, des ressources disponibles et des options politiques et techniques**
- > **Mettre en œuvre une démarche de formation par la recherche et par la mobilisation des travaux scientifiques existants, notamment ceux relevant de la « nouvelle critique urbaine »**

La démarche spécifique de cette formation a été élaborée en lien étroit avec de nombreux praticiens qui partagent la conviction que les ressources urbaines des « villes-secondes », moins visibles que celles des villes qui « marchent », et plus souvent appréhendées et analysées en termes de dysfonctionnements, constituent des ressorts incontournables des politiques de développement et de gouvernement urbain qu'elles permettent aussi de refonder.

## Pour qui ?

### Public visé

**Accès aux étudiants titulaires :**

- > d'une 3ème année de licence en Sciences Humaines et Sociales, notamment en science politique, géographie, sociologie...
- > d'une 3ème année en Sciences Politiques (IEP).

### Conditions d'admission

Admission : Etude du dossier et entretien oral (facultatif)

Candidatez en ligne à partir du mois de mai

Les étudiants étrangers relevant de la procédure Campus France doivent postuler sur le site [Etudes en France](#)

Les étudiants étrangers doivent attester de leur niveau en français par la réussite au DELF (diplôme d'études en Langue Française) niveau B2 (test de connaissance du français) du cadre européen commun de référence datant de moins de deux ans.

Candidatez au master

- > Préparer sa candidature en Master
- > Modalités de candidature